PROTECTION DE LA NATURE

Notre société a été admise comme membre de l'Union Internationale pour la Protection de la Nature, par décision de l'Assemblée générale d'Edimbourg, 1956.

La lettre suivante du Secrétaire général nous est parvenue, à la date du 26 août 1956:

« Nous avons le plaisir de vous informer que l'Assemblée générale de notre Institution qui vient de se réunir à Edimbourg vous a conféré à l'unanimité la qualité de membre de notre Union pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources.

Les membres de notre Conseil Exécutif nous demandent de vous présenter à ce propos leurs plus vives félicitations auxquelles nous sommes heureux d'ajouter l'expression du dévouement le plus complet du Secrétariat de l'U. I. C. N.

(signé) Tracy Philipps. »

(L'influence de l'Union allant en grandissant, il fut décidé, lors de l'Assemblée d'Edimbourg, de changer son nom en « Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources » [U. I. C. N.], pour bien marquer l'importance pratique de ses aspirations.)

De la part de la Société des Naturalistes Luxembourgeois, cet engagement constitue un geste à la fois symbolique et réel, participant à la création de cette unité mondiale tant désirée dans tous les domaines de l'activité humaine.

M. H.